

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : LA CONSTRUCTION DU MYTHE SOCRATIQUE

399 avant Jésus-Christ. Serait-ce la date la plus importante de l'histoire de la philosophie ? Rien ne s'y passe pourtant en apparence que de très ordinaire : un citoyen d'Athènes, Socrate, du dème d'Alopékè, est condamné à mort au terme d'un procès équitable, conforme du moins aux mœurs de l'époque et du lieu. Mais ce qui devrait être la fin d'une histoire devient par un étrange renversement le début d'une autre, non plus particulière (la mort d'un homme) mais universelle (l'épopée philosophique). L'épisode marque en effet les mémoires, frappe l'imaginaire occidental, au point de parvenir jusqu'à nous comme moment inaugural de la tradition philosophique. Comment le comprendre ? À quoi ce mythe fondateur doit-il sa formidable postérité ? Qu'y a-t-il, dans le cas Socrate, d'aussi propre à retenir l'attention ?

Comment Socrate fit-il de son procès un destin ?

Une première explication peut être trouvée dans la personnalité et dans l'attitude déroutante de Socrate lui-même lors du procès. Conformément à la pratique athénienne, il y formule lui-même son « apologie », c'est-à-dire sa défense, sans recours à un avocat. Son sort repose donc pleinement entre ses mains. Mais sa stratégie argumentative dérouta les prévisions de ses détracteurs : loin de rechercher l'acquiescement, ou une condamnation aussi légère que possible, il semble résolu à mourir. Non seulement il ne craint pas la mort, mais il ne fait rien pour l'éviter au point de sembler la provoquer par une constante ironie qui finira par irriter ses juges. Dès lors, rien ne se passera plus comme dans une comparution ordinaire. Plutôt que d'user des moyens propres à convaincre, comme l'appel à de nombreux témoins ou le déploiement d'une éloquence persuasive (ainsi le voudrait la

tradition), il s'en tient à son registre philosophique habituel au mépris de toute efficacité. Les circonstances n'infléchiront donc pas sa façon d'être, dont il défie quiconque de démontrer l'injustice. Cette surprenante bravade a pour effet de provoquer une inversion des rôles : Socrate, l'accusé, se pose en victime tandis que ses juges, au lieu de la supplique attendue, sont mis en demeure de l'innocenter. Faute de cela, leur rappelle-il solennellement, ils se rendront eux-mêmes coupables d'une terrible iniquité.

Remarquable tour de force qu'une telle subversion de l'innocence et de la culpabilité, du juste et de l'injuste ! En choisissant de ne pas se défendre selon la méthode coutumière, ou de faire de l'exemplarité de sa vie sa seule défense, Socrate, fidèle à lui-même, meurt comme il a vécu. Plus encore : sa mort transforme sa vie en destin, éternise une figure philosophique tandis que s'éteint l'homme.

D'où vient que Socrate ait eu à rendre des comptes ?

Mais ce sont déjà là les conséquences de l'affaire. Quelles en sont les causes ? D'où vient qu'un sage ait eu à rendre des comptes ? Pour y voir clair, entrons dans Athènes. À l'orée du IV^e siècle avant Jésus-Christ, ce n'est déjà plus la cité glorieuse, berceau de la démocratie, patrie des artistes et des meilleurs esprits, rayonnante sous la conduite du stratège Périclès. Sortie vaincue et humiliée de la guerre du Péloponnèse, elle vient d'éprouver la sévère tyrannie des Trente et renoue, encore convalescente, avec les pratiques démocratiques qui firent son renom. Est-elle dans ces conditions assez forte pour tolérer Socrate ? Si la santé d'un organisme s'évalue comme l'assure Nietzsche au nombre de parasites qu'il est capable de supporter, celle d'Athènes est sérieusement éprouvée par son trublion philosophique, qui lui impose sans relâche un examen critique. Que Socrate, dont les provocations sont pourtant anciennes et constantes, comme en témoigne la célèbre satire d'Aristophane dans *Les nuées*¹, n'ait été condamné qu'à l'âge de soixante-dix ans (ce qu'il rappellera lui-

1. Cette pièce fut représentée en 423, soit 24 ans avant le procès de Socrate.

même au tribunal), s'explique peut-être ainsi : alors qu'il amusait jadis, ou laissait indifférent, il froisse aujourd'hui des esprits devenus irritables. Ceux des trois accusateurs, Lycon, Méléto, et Anytos, à l'origine de la plainte ; mais aussi, par-delà ces opérateurs du destin, ceux des poètes, des artisans et des hommes politiques, trois catégories raillées par Socrate dont ils sont les représentants ; plus largement encore, ceux de nombreux Athéniens peu disposés à remettre en question leurs conduites et habitudes.

Que reproche-t-on précisément à Socrate ?

Pour être circonstanciels, les chefs d'accusation n'en sont pas moins instructifs. Car que reproche-t-on à Socrate ? Voici comment s'énonce la plainte déposée par Méléto : « Socrate est coupable de ne pas croire aux dieux reconnus par la cité et d'introduire de nouvelles divinités ; de plus il corrompt les jeunes gens. Peine demandée : la mort. »

Revenons sur le premier argument. Les procès pour impiété sont en réalité assez rares à Athènes, qui n'est pas sourcilieuse sur la question religieuse. Elle ne vit pas du moins une période d'intolérance comparable à celles que connaîtront épisodiquement dans les siècles futurs les cultures monothéistes. Nous pouvons donc comprendre ce reproche sinon comme un simple prétexte pour nuire à Socrate du moins comme un symbole de ce qui fait véritablement problème : le non-respect des opinions du grand nombre, et la mise en péril de l'unité du corps social. Dans une Athènes traumatisée par ses récentes dissensions, et qui vient à peine de prononcer par décret l'interdiction de rappeler les souvenirs pénibles (c'est-à-dire nuisibles à la reconstruction politique), une telle attitude peut apparaître criminelle.

Que penser du deuxième grief, la corruption de la jeunesse ? Sans doute a-t-il le même sens : Socrate pervertit le système d'éducation sur quoi la cité établit ses fondements et son ordre. Il n'enseigne pas seulement autre chose que les nombreux maîtres à qui sont confiés les futurs citoyens, mais plus radicalement la défiance envers l'héritage,

c'est-à-dire à la fois les croyances établies et la façon déferente de s'y rapporter. Ce faisant, il menace la transmission du monde partagé, la continuité de la vie collective. Aussi devons-nous mesurer combien, aux yeux de la cité qui le condamnera finalement à la majorité d'un large jury populaire (quelque 500 citoyens), Socrate représente par son questionnement critique un véritable danger public.

Socrate est-il coupable ?

Est-ce à le dire coupable ? Sa feinte ingénuité pas plus que la malveillance probable de ses accusateurs ne doivent nous égarer. Car le personnage entretient avec Athènes un rapport ambigu. Élevé selon les règles de la cité, il confesse ne pouvoir vivre qu'entre ses murs, respecte scrupuleusement ses lois (comme le démontrera notamment son refus de s'enfuir à l'issue de sa condamnation) et s'est acquitté en héros de ses obligations militaires. Mais tout l'oppose cependant à l'idée que ses concitoyens se font du civisme. Outre qu'il n'est pas démocrate, ce qu'il serait anachronique de juger scandaleux ou même original (nombreux sont les partisans de l'aristocratie), il ne participe pas à la vie politique pourtant ouverte à tous, c'est-à-dire ne vote pas, ne fréquente ni l'assemblée ni les tribunaux où bat le cœur de la cité. Comment comprendre cette apparente contradiction ?

La conduite de Socrate prend en vérité sens dans son rapport à la divinité. L'oracle de Delphes, que les Grecs avaient coutume de consulter une fois l'an pour toutes sortes d'affaires, n'a-t-il pas établi plus savant des hommes celui qui professe ne rien savoir ? Ce faisant, ne lui a-t-elle pas assigné la mission de révéler à chacun, quelle que soit sa fortune ou sa position sociale, la profondeur de son ignorance, et partant la vanité des croyances sur lesquelles il fonde son existence ? Ce service divin apparaît à Socrate impérieux au point de l'emporter sur les activités strictement politiques. Plus encore, il entre régulièrement en contradiction avec ces dernières, qui sont à de nombreux égards ennemies du vrai – en reposant par exemple sur le principe de majorité qui considère le nombre des avis plutôt que leur bien-fondé.

Socrate n'est donc pas, à la façon de Diogène le cynique¹, demeuré fameux pour ses provocations parfois indécentes, asocial ou subversif. Véritable conscience critique de la cité, il en est, comme l'indique le génitif, indissociable. Aussi a-t-elle à la fois tort et raison en le condamnant. Raison, si elle s'assigne comme finalité la défense à tout prix de l'ordre démocratique, fût-ce sans le dire explicitement. Tort, si elle imagine prendre efficacement soin d'elle-même comme collectivité en éliminant son principal contempteur. Car est-elle malade de sa désunion, ou de négliger la droiture ? Il se pourrait qu'en supprimant Socrate, loin d'éloigner le mal véritable, elle se prive du remède dont elle refuse l'amertume. D'un tel réflexe infantile, elle aura bientôt à se repentir...

1. Un « Socrate devenu fou », selon le mot attribué à Platon.

PROBLÉMATIQUE PHILOSOPHIQUE : QU'EST-CE QUE VIVRE ET MOURIR EN PHILOSOPHE ?

Situation de l'œuvre

Quelle place accorder à l'*Apologie de Socrate* dans le corpus platonicien ? Le sujet, sinon les dates de composition, suggère son intégration à une trilogie mettant en scène le philosophe devant ses juges (*Apologie*), dans sa prison (*Criton*), puis, en compagnie de ses proches, face à la mort (*Phédon*). Ces épisodes dramatiques ont en commun de conférer aux paroles de celui qui va mourir, et dont il est d'habitude si malaisé de déterminer la conviction, une densité unique, puisqu'il s'expose dans un ultime exercice de sincérité.

Dans le texte qui nous occupe, le sentiment, sans doute il est vrai en partie naïf, d'être confronté au « vrai Socrate » est renforcé par deux spécificités. La présence d'abord de son nom dans le titre, qui ne reprend donc pas comme c'est le plus souvent le cas celui d'un interlocuteur. Ce fait unique et presque déroutant suggère que le célèbre questionneur sera à son tour questionné, puisque telle est la règle pour les personnages éponymes (Euthyphron, Alcibiade, Protagoras...). Cet examen prendra cependant, nous le verrons, un tour inattendu, ne serait-ce qu'en raison de la personnalité de l'intéressé.

Remarquable est ensuite la facture de l'œuvre, qui n'est tout simplement pas un dialogue mais, du moins pour l'essentiel, un monologue de Socrate. Sans doute la brièveté de son échange avec Méléto (24c-28a) tient-elle en partie à la nature de la procédure pénale, qui accorde au discours de la défense un laps de temps réduit. N'oublions pas cependant quel document nous parvient. Non pas les minutes

du procès, c'est-à-dire la transcription fidèle des paroles de Socrate, mais un texte de Platon ; non pas un simple récit historique, mais la construction délibérée d'un mythe. Il s'agit donc moins de la défense d'un homme singulier devant les juges d'Athènes que de celle du champion de la cause philosophique contre une certaine idée de la justice. Une telle entreprise sera lourde de conséquences, dans la mesure où elle consomme la rupture entre deux ordres. Révisons quant à nous notre première conclusion : s'il est vrai que Socrate apparaît dans l'*Apologie* plus véridique que jamais, c'est en tant que personnage de Platon. Nous n'avons directement à faire qu'à ce dernier¹. Sous nos yeux s'élabore le platonisme, et avec lui la philosophie.

Qu'est-ce qu'un jugement juste ?

À quoi tient la contestation du jugement ? Elle n'est pas d'ordre procédurier. Aucune règle de droit n'a été bafouée, Méléto et ses proches n'ont pas truqué la décision – Socrate se dit même surpris qu'elle ne lui soit pas plus massivement défavorable (35e). Mais qu'un innocent ait été condamné malgré cela prouve la profondeur du mal !

Reprenons les choses à leur fondement. Quel est l'office des juges d'Athènes ? Rendre la justice conformément aux lois plutôt qu'à leurs caprices (35d). Une telle intégrité honore ceux qui s'y tiennent, mais ne suffit cependant pas à les rendre équitables. Il leur faudrait pour cela disposer d'une science car le juste et l'injuste s'inscrivent, dans l'horizon de la vérité, par-delà la législation qui n'entretient avec eux qu'un rapport extérieur. N'est-il pas dans ces conditions des circonstances où la vertu contraint à enfreindre les lois ? L'attitude de Socrate est à cet égard instructive. Légaliste au point d'accepter sa propre condamnation à mort, il n'en déclare pas moins préférer le cas échéant se soumettre au dieu plutôt qu'à une décision de justice (29d). Son obéissance est donc conditionnelle, et suppose sinon que

1. Pour tenter de cerner la réalité du procès, il convient de mettre notre texte en parallèle avec l'*Apologie de Socrate* de Xénophon, l'autre grand témoin de la vie de Socrate.

les lois soient justes du moins qu'elles ne l'obligent pas à aller contre la justice *véritable* qui consiste à suivre les injonctions du dieu – lui-même défini comme celui à qui il n'est pas permis de mentir (21b). C'est dire que compte avant tout la considération de la vérité, et qu'il n'est de bon juge que savant.

Dès lors apparaît l'aberration d'une condamnation dont les opérateurs sont inégalement compétents, puisqu'ils sont choisis par tirage au sort parmi les citoyens d'Athènes, mais pèsent d'un poids égal dans la décision finale. Ne serait-il pas plus légitime de se ranger sur la position des mieux capables, fussent-ils rares, plutôt que du nombre ? Chacun le mesure : il est bien délicat de prétendre rendre justice en faisant l'économie d'un approfondissement de son sens...

La réfutation juridique est-elle probante ?

Le déroulement ordinaire des procès ne témoigne pas d'un plus grand souci de la vérité que leur issue. Car sur quels éléments les juges fondent-ils leur verdict ? Le nombre et la renommée des soutiens que l'accusé parvient à produire en faveur de sa défense. Mais quantité et réputation sont pour dire le moins des critères fort ambigus. Nous avons souligné quels problèmes posait le premier, qui ne préjuge pas de la valeur des témoins. Le second ne le fait pas davantage, tant il est courant pour une personne peu vertueuse d'être plébiscitée par la foule, et ce d'autant plus qu'une société est déliquescence. Comment s'étonner que le recours à la multitude des médiocres et à ceux qu'elle honore conduise à la condamnation d'hommes excellents ?

La réfutation socratique, qui irrite tant ceux qui en font les frais, s'oppose du tout au tout à celle du tribunal. Loin d'en passer par l'invocation de tiers, elle lui préfère l'argumentation dialectique. Resserrée sur l'entretien individuel, cette dernière sonde en profondeur le bien fondé des affirmations de l'interlocuteur au gré d'un échange dialogué. Ce faisant, elle ne démontre pas seulement une vérité ou une erreur, mais produit un consensus, chacun étant amené à convenir, fût-ce à contrecœur (comme c'est le cas de Méléto dans sa brève confrontation avec Socrate), de ce qui a été établi rationnel-